



COMMUNIQUE DE PRESSE – 20/06/2011

**CWATUPE : APPEL POUR UNE ACTION D'URGENCE**  
**La CCW interpelle le Ministre Philippe Henry**

Selon une enquête de la CCW, 81% des entrepreneurs sont, parfois ou souvent, confrontés à des retards de délivrance des permis d'urbanisme pénalisant le démarrage des chantiers. Nombreux sont les entrepreneurs obligés de mettre leurs ouvriers en chômage économique (voire de les licencier). La CCW appelle le Ministre Philippe Henry à relancer d'urgence le rythme de délivrance de permis sans attendre la révision de fond du CWATUPE.

**EVALUATION NÉCESSAIRE DU CWATUPE**

Le **CWATUPE** (Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie) a déjà fait couler beaucoup d'encre. Depuis son adoption en 1984 (il s'appelait alors le CWATU), il a fait l'objet de très nombreuses modifications qui le rendent aujourd'hui de plus en plus **illisible, complexe, rigide et instable juridiquement**, et ce, tant pour les acteurs économiques que pour les administrations. Et pourtant, c'est ce document qui constitue la base légale de tout projet d'urbanisme et de construction en Wallonie !

Il est donc heureux que le Gouvernement wallon, à l'initiative du Ministre Henry, ait lancé cette année, une évaluation du Code, en y associant les principaux acteurs concernés, dont la Confédération Construction Wallonne.

La CCW a, dans ce but, consulté ses affiliés et propose aux autorités une liste de recommandations et de dispositions du CWATUPE à revoir : procédures allégées et plus rapides, généralisation des délais de rigueur, davantage de cohérence entre les communes et entre les administrations, davantage de souplesse pour optimiser les aspects énergétiques... Le CWATUPE actuel est source de blocages. Pour les constructeurs, il doit être réinventé pour se transformer en moteur de l'activité économique.

**LA LENTEUR DE DÉLIVRANCE DES PERMIS, UN FREIN À L'ÉCONOMIE**

Cependant, face à l'urgence de certaines situations, la CCW a d'ores et déjà interpellé le Gouvernement wallon et vient d'adresser un courrier au Ministre Henry. Dans un véritable **appel pour une action urgente, la CCW dénonce l'extrême lenteur dans la délivrance des permis d'urbanisme qui pénalise les entrepreneurs et par voie de conséquence, leur personnel.**

Obtenir un permis d'urbanisme s'apparente, en effet, à un véritable parcours du combattant ! 81% des entrepreneurs sont confrontés à des retards qui pénalisent le démarrage de leurs chantiers. Les retards sont principalement attribués à la complexité des procédures, au manque de sensibilité des fonctionnaires aux contraintes et besoins économiques du secteur, à leur manque de formation ou, à l'inverse, à l'excès de zèle de certains, sans oublier le manque d'implication des élus et le manque de coordination entre bureaux.

Aujourd'hui, alors que la reprise tend à mieux remplir les carnets de commande, un grand nombre d'entrepreneurs sont obligés de mettre leurs ouvriers en chômage économique (voire de les licencier) à cause des goulets d'étranglement dans la délivrance de permis, les empêchant d'honorer des commandes. **Cette situation freine la fragile reprise économique. Il y a une évidente déperdition d'activité économique.**

## **LA CCW LANCE UN APPEL AU MINISTRE PHILIPPE HENRY**

La CCW invite le Ministre à d'une part, **relancer d'urgence le rythme de délivrance de permis par tous moyens utiles** (circulaires interprétatives, instructions, dispositifs alternatifs, sanctions...) sans attendre la révision de fond du CWATUPE, et d'autre part, à **intégrer ces éléments dans la révision de fond du CWATUPE**, et ce, tant dans l'intérêt tant des entreprises que de l'administration.

---

### **POUR RAPPEL**

Le secteur de la construction représente en Wallonie 65.000 travailleurs salariés, soit un des principaux employeurs sectoriels. D'innombrables activités économiques dépendent largement du dynamisme du secteur : producteurs de matériaux de construction, fabricants de produits et d'équipements de construction, sans oublier les négociants et les bureaux d'études, d'architecture, de contrôle, de coordination de la sécurité, de services immobiliers... Au sens large, la filière de la construction représente en Wallonie près de 10% du PIB, plus de 100.000 emplois salariés et 20.000 indépendants.

---

### **Contact presse :**

**Charleyn Voelkel** - attachée communication

T 02 545 56 77 · M 0475 930 369

[charleyn.voelkel@confederationconstruction.be](mailto:charleyn.voelkel@confederationconstruction.be)